



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 187/2022  
SÉANCE N° 12 DU 14 NOVEMBRE 2022

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SYNERGIES DANS LE CADRE DES ANIMATIONS POUR L'ÉCRITURE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 8 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 12 et jusqu'à 17 h 53), Nicole Bouillon (à partir de 18 h 01), Éric Paris, Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 52), Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 23), Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 07), Christine Dubois (à partir de 17 h 36), Bruno Bertier (à partir de 17 h 12 et jusqu'à 19 h 31), Patrick Péniguel (jusqu'à 19 h 03), Louis Michel (à partir de 17 h 17), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot (à partir de 17 h 14 et jusqu'à 19 h 20), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Julien Brocaïl, Antoine Caplan (à partir de 17 h 41 et jusqu'à 19 h 15) et David Cardoso (jusqu'à 19 h 53), membres du bureau.

#### Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Éric Paris (à partir de 17 h 53), Bruno Bertier a donné pouvoir à Christine Dubois (à partir de 19 h 31), Patrick Péniguel a donné pouvoir à Marcel Blanchet (à partir de 19 h 03), Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (à partir de 19 h 20), Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchard.

Liste des délibérations affichée le : 18 novembre 2022.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SYNERGIES DANS LE CADRE DES ANIMATIONS POUR L'ÉCRITURE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE LAVAL AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Julien Brocaïl

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10 et L5711-4,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que dans le cadre de l'élaboration de son plan climat-air-énergie territorial, Laval Agglomération souhaite proposer des temps de co-construction avec les acteurs locaux et la société civile,

Qu'une association locale, qui l'accompagnera dans ces animations, facilitera l'ancrage territorial du projet,

Qu'une convention est nécessaire pour définir les modalités de partenariat entre l'association Synergies et Laval Agglomération,

Après avis favorable de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

La convention de partenariat entre Laval Agglomération et l'association Synergies dans le cadre des animations pour l'écriture du plan climat-air-énergie territorial de Laval Agglomération est approuvée.

**Article 2**

La participation financière de Laval Agglomération est de 8000 € TTC. Cette somme est inscrite au budget 2022.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet, ainsi que ses éventuels avenants.

**Article 4**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221114-S12-BC-187-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Mise en ligne : le 18 novembre 2022